



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale au non de l'état n° **PD 94078 26 00021** du
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) VALOPHIS HABITAT
 9 Route de Choisy
 94000 Créteil

En vue de la réalisation : Démolition totale

Sur un terrain sis 82bis Avenue de Choisy
Cadastré AW243

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 29 JUL. 2026

Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale au non de l'état n° **PD 94078 26 00021** du a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,